

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 6405 Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : Total des frais engagés : Dhs



Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Mohammed ATLASI
Médecin Sexologue Psychosomatologue
Rés. Al Ahali, Escalier E, 1er Etage
Appt 197 Sidi Maârouf Casablanca
.1H x 0523 33 52 49 GSM 0661 13 60 77

Date de consultation : 09/01/2023

Nom et prénom du malade : Saida BIRNA MA Age:

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Dr. Mohammed ATLASI

En cas d'accident préciser les causes et circonstances.
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

DR MOHAMMED ATLASSI

Membre titulaire de L'A.I.U.S.: Association interdisciplinaire
 Post universitaire de sexologie de France
 Médecin sexologue psychosomatien
 Sexothérapie individuelle et de couple
 Infections sexuellement transmissibles
 Diplômé en échographie clinique de
 la faculté de médecine de montpellier-France
 Médecin expert près les tribunaux



الدكتور محمد الأطلسي

عضو دائم في جمعية الطب الجنسي الفرنسية
 اختصاص في العلوم الجنسية
 المشاكل الجنسية للأفراد والأزواج
 الأمراض المتنقلة جنسياً
 الفحص بالصدري
 طبيب خبير محلف لدى المحاكم

Casablanca, le 09/01/2023 الدار البيضاء، في

Dr. Mohammed ATLASSI
 Médecin Sexologue Psychosomatien
 Rés. Al Ahali Escalier E, 1er Etage
 App. 191 Sidi Maârouf Casablanca
 Tél. + 05 23 35 52 49 GSM: 06 61 13 60 72

86,40

- 1) D'alcogol 86,40
- 2) Primacane 28,60
- 3) Nipagel 35,70
- 4) Mycosten 25,20
- 5) ADDAX 58,00
- 6) Progol 30,00
- 7) Domicagel 25,70

SV SV SV SV SV SV SV
 N° 08003
 le 12.01.23

Dr. Mohammed ATLASSI
 Médecin Sexologue Psychosomatien
 Rés. Al Ahali Escalier E, 1er Etage
 App. 191 Sidi Maârouf Casablanca
 Tél. + 05 23 35 52 49 GSM: 06 61 13 60 72 e-mail: dratlassi@gmail.com

إقامة الأهالي مصعد (E) الطابق الأول الشقة رقم 197 سيدى معروف شارع أبو بكر القادiri مقابل سهما - البيضاء - الهاتف: 05 22 33 52 49 - المحمول: 06 61 13 60 72

Résid. Al Ahali Escalier (E) 1er étage App.191 Sidi Maârouf En face CEMA Bd. Abou Bakr Alkadiri - CASABLANCA
 Tél.: 05 22 33 52 49 - GSM: 06 61 13 60 72 - e-mail: dratlassi@gmail.com

PPV : 86DH40
PER : 02/25
LOT : L803-11



PPV : 30DH00
PER : 04/24
LOT : K3638-3



MYCOSTER 1%
CREME T30G
LOT : 22E004
PER : 02/25



ARNICA GEL
LOT: LAX12
EXP: 01/2025
PPC: 58.00DH

LOT 213480 1
EXP 1 2024
PPV 35.70

LOT 200597 1
EXP 03 2023
PPV 35.70

LOT 221035 1
EXP 04 2025
PPV 35.70

28,60

